

Convocation du : L'an deux mille seize, le vendredi 2 septembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement
29 août 2016 convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de
Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage :
29 août 2016 La séance a été publique.

Nombre de membres Étaient présents : Mireille ÉLOY, Evelyne HEULIN, Jean-Claude GOHARD, Monique PETIT,
en exercice : 19 Josette JOYEUX, Valérie THEVEUX, Aurore MILWARD, Corine LE ROUX, Carine BARRIERE,
Laurie KOZLOWSKI, Olivier RICHY

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 15 Étaient absents : Jean-Bernard BESSARD ayant donné pouvoir à Mireille ELOY, Aurore
LAGARDE ayant donné pouvoir à Olivier RICHY, Jean-Marc GEUFFROY ayant donné
pouvoir à Corine LE ROUX, Frédéric THIEL ayant donné pouvoir à Valérie THEVEUX, Virgil
DOUINE, Fabrice GEFFROY, Giovanni GIOIA, Jimmy PASQUIER

Jean-Claude GOHARD est élu secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h50.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 juin 2016

Josette Joyeux fait part d'une modification à apporter au point n°10 à l'ordre du jour :

Le non-renouvellement du contrat de l'agent en charge de la restauration scolaire sur Boutigny conduit à solliciter
Madame le Maire à solliciter les demandeur aux élus pour l'autoriser à l'autorisation de signer un nouveau contrat à
durée déterminée à hauteur de 38h15 par semaine (rémunérées 35h).

***Décision : Outre cette modification, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve le compte-rendu du conseil
municipal du 29 juin 2016***

2. BUDGET commune : Décision modificative n°2

La trésorerie de Dreux demande de régulariser des écritures comptables :

- Suite au crédit débloqué en 2014 d'un montant de 245 000€ pour l'avance de TVA, il est nécessaire de régulariser une écriture comptable concernant les frais bancaires de 250€.
 - Suite au crédit débloqué en 2016 d'un montant de 200 000€ pour l'avance de TVA, il est nécessaire de régulariser une écriture comptable concernant les frais bancaires de 150€.
- Pour les 2 derniers points, le compte 627 doit être crédité de 400€

Décision : Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve la décision modificative ainsi présentée

3. Création d'une régie de recettes pour le prélèvement automatique des factures communales

Suite au changement de trésorerie, il a été proposé au percepteur de Dreux qui souhaitait redonner à la mairie la gestion des paiements des différents services (cantine, garderie, assainissement, ...) de mettre en place le prélèvement automatique.

Celui-ci permettra à la trésorerie une gestion plus efficace via ce mode de paiement. En effet, les sommes seront prélevées à dates fixes et la perception n'aura aucune opération supplémentaire à réaliser.

Moyennant une procédure administrative un peu plus lourde côté mairie pour l'enregistrement des données, cela permettra surtout d'éviter la reprise de la gestion de l'ensemble des différents modes de paiements (chèques, numéraires, carte bleue).

Décision : Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, autorise la création de la régie de recettes pour le prélèvement automatique pour le budget principal et assainissement

4. Délibération pour acceptation d'un devis pour la création d'une grille avaloir au lotissement du Nerprun

Depuis plusieurs années, l'écoulement des eaux de pluie s'effectuent de plus en plus difficilement à partir du N° 3 de la rue des Bouvreuils. Systématiquement, les habitations situées aux N° 10 – 12 et 14 de cette même rue se voient inondées à l'intérieur de leur propriété, voir dans leur sous-sol.

Le seul moyen d'y remédier est de créer une grille-avaloir à cette hauteur. La SCLEP, avec laquelle la mairie travaille régulièrement et qui fournit des devis au meilleur rapport qualité/prix, a la possibilité de réaliser ces travaux pour la somme de 1 113.99 € HT (signalisation, terrassement, fourniture et découpage de chaussée, réfection de chaussée goudronnée, fourniture et mise en place de grave, enlèvement des terres impropres, fourniture et pose de regard 60x60 béton y compris grille en fonte série lourde et décantation, piquage sur tuyau existant)

Décision : Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, accepte le devis pour la création d'une grille avaloir en amont des habitations situées aux n°10-12 et 14 rue des bouvreuils

5. Délibération pour acceptation d'un devis pour la fourniture d'un diagnostic amiante pour l'école Etienne Prunier

Point reporté au prochain conseil municipal

6. Délibération pour acceptation d'un devis pour la création d'un nouveau site internet suite au piratage de l'actuel

Fin juillet, le site internet de la commune a été fermé par l'hébergeur OVH suite à un piratage.

La mairie s'est immédiatement rapprochée de développeurs capables de faire des propositions rapides.

Seules 2 sociétés basées sur Chartres ont répondu :

- CVMH SOLUTIONS.COM
- CAPTUSITE

Dans un premier temps, elles ont été sollicitées pour une réparation du site mais compte tenu de la structure du site basé sur PHP, l'importance du piratage et du développement « maison », il ne leur était pas possible de garantir un fonctionnement pérenne même à courte durée.

Le montant demandé pour la réparation se montait aux environs de 1500€ HT.

Compte tenu de ces éléments, les sociétés ont envoyé des propositions afin de refaire un nouveau site internet.

- CVMH SOLUTIONS.COM : devis peu détaillé : reprise d'une maquette, développement sur wordpress, intégration de 8 à 10 pages modèles : entre 2500 et 3000€ HT (non compris l'intégration du contenu existant)
- CAPTUSITE : offre plus précise avec charte graphique, création du site et intégration du contenu existant : 3 790€ HT

La commission communication sera sollicitée pour le choix de la maquette du site internet.

Décision : Le conseil municipal, à L'UNANIMITE, valide la proposition commerciale de CAPTUSITE d'un montant de 3 790€ HT

7. Délibération pour acceptation d'un devis pour la pose d'armoires d'éclairage public par SES sur l'ensemble du territoire de Boutigny-Prouais.

Lorsque la SICAE ELY a pu régler les problèmes d'éclairage public que la commune rencontrait sur l'ensemble de son territoire, elle a proposé, dans le cadre de l'amélioration de ce service appréciée par nos administrés, la rénovation des armoires d'éclairage public.

L'une d'entre elles nécessite son changement tant elle est vétuste c'est celle de l'église de Boutigny (2 374.38 € HT), les autres (au nombre de 16) seraient dotées d'une horloge de type Radiolite 110 permettant ainsi, à l'ensemble du village, de voir son éclairage public se déclencher en même temps (496.80 € HT) et également de pouvoir y installer de nouveaux contacteurs, tableaux, accessoires divers, avec le remplacement de certaines enveloppes d'armoires par un coffret en polyester armé de fibre de verre (2 413.33 € HT).

L'ensemble de ces travaux se monte à 12 736.51 € HT. Compte tenu de l'introduction dans le règlement du SIEPRO cette année de son aide au financement sur ce type d'équipement, la commune sollicitera une subvention à hauteur de 50 % pour les armoires de commande d'éclairage.

Le montant maximum des subventions à l'année de la part du SIEPRO est de 15 000€.

Décision : Le conseil municipal, à L'UNANIMITE, valide la proposition commerciale de la SICAE ELY d'un montant de 12 736,51€HT

8. Délibération pour l'inscription de Monsieur Lami sur le monument aux morts

Mr LAMI Pierre est enterré dans le cimetière de Boutigny, tombe n° 75. Mr LAMI Roland, son fils, né le 11/01/1943 s'est déplacé à la mairie pour demander à ce que le nom de son père, Pierre LAMI, né le 18/11/1910 à Bréchamps soit inscrit sur le monument aux morts de Boutigny.

Il a fourni une carte sur laquelle apparaissait la mention « pupille de la Nation, fils de Pierre, Mort pour la France ».

La mairie a entamé les démarches afin de vérifier cet état de fait, à savoir, l'inscription de cette mention « Mort pour la France » sur l'état civil de son lieu de décès (Paris 16^{ème}), le 23/12/1945 et a obtenu l'acte de décès avec la mention.

La mairie de Bréchamps (son lieu de naissance) a également été interrogée pour savoir si son nom figurait sur leur monument aux morts ; la réponse a été négative.

Il reste à obtenir le même renseignement de la part du Service des cimetières Parisiens (20^{ème}), gestionnaire des cimetières de Paris, lequel a exigé un courrier plutôt qu'un fax ou un courriel.

Après avoir obtenu tous ces éléments, la commune demandera une étude sur la faisabilité de cette inscription à l'ONAC pour obtenir leur accord.

L'inscription sur le monument pourra être inaugurée lors de la prochaine cérémonie du 8 mai afin de rendre hommage à Pierre LAMI en présence de Roland LAMI, son fils.

Madame le maire propose aux élus, moyennant cette façon de procéder, d'accepter de finaliser cette demande d'inscription.

Décision : Le conseil municipal, à L'UNANIMITE, autorise Madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire

9. Délibération pour validation des nouveaux statuts du Syndicat Interrégional du Lycée de la Queue Lez Yvelines (SILY)

A présent que le SIVOM de Montfort l'Amaury a accepté d'abandonner la compétence du SILY par son syndicat et accepté l'adhésion individuelle de ses anciennes communes membres au SILY, le Président du SILY a pu réunir toutes les communes adhérentes le 13 juin dernier et faire valider la modification et la mise à jour des statuts du syndicat avec :

- le nouveau périmètre
- la nouvelle constitution du bureau
- et les nouvelles dispositions financières

Les élus sont conviés à se prononcer sur leurs nouveaux statuts.

Décision : Le conseil municipal, à L'UNANIMITE, valide les nouveaux statuts du SILY présenté

10. Délibération pour participation financière 2016 au Fonds de Solidarité Logement

Le Conseil Départemental d'Eure et Loir sollicite la participation financière de la commune pour alimenter un fonds destiné aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Madame le maire propose une participation de 150€.

Décision : Le conseil municipal, à la MAJORITE, 1 CONTRE (A. MILWARD), approuve le versement d'une participation financière de 150€ pour le FSL 2016

11. Délibération pour participation financière 2016 au Fonds d'Aide aux Jeunes

Comme chaque année, le Conseil Départemental d'Eure et Loir sollicite la participation financière de la commune pour alimenter un fonds destiné aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Le Conseil Départemental intervient également pour des aides d'urgences liées à l'extrême précarité d'un jeune.

Madame le maire propose une participation de 150€.

Décision : Le conseil municipal, à la MAJORITE, 1 CONTRE (A. MILWARD), approuve le versement d'une participation financière de 150€ pour le FAJ 2016

12. Délibération pour signature d'une convention tripartite avec la compagnie des cartes carburant et la trésorerie de Dreux pour la mise en place du prélèvement automatique

Afin de pouvoir régler les factures par prélèvement automatique à partir du 1^{er} janvier 2017 suite à la demande de la compagnie des carburants (Intermarché), il convient de signer une convention financière entre les différents protagonistes.

Décision : Le conseil municipal, à L'UNANIMITE, autorise Madame le maire à signer la convention entre la perception, la compagnie des carburants et la commune.

13. Délibération pour avis sur la demande de remise gracieuse de l'ancien percepteur de Nogent le Roi dans le cadre d'un jugement

Le 4 août dernier, Madame le maire a reçu un appel téléphonique de l'ancienne perceptrice de Nogent-le-Roi, Mlle Baudu.

Elle lui faisait savoir que suite à son contrôle sur la gestion des comptes de la commune de Boutigny-Prouais sur l'année 2012, la Chambre Régionale des Comptes du Centre Val de Loire, lui reprochait d'avoir accepté de prendre en charge divers mandats concernant la rémunération et les primes d'un de nos agents, sans avoir au préalable opéré un contrôle des pièces justificatives.

Elle est condamnée à verser 8 597.85 € à la collectivité alors même que ces sommes ont été versées pour rémunérer notre ancienne employée, y compris la prime au mérite.

Il ne serait donc pas juste d'accepter ce versement sachant que la commune n'a subi aucun préjudice financier s'agissant du versement de salaires et de prime pour un agent en activité.

Pour permettre à Mlle Baudu de présenter au Ministre une demande de remise gracieuse, il lui faut obtenir de la part du conseil municipal une délibération signifiant qu'il émet un AVIS FAVORABLE à une remise gracieuse totale de cette somme.

C'est pourquoi, sur présentation de la part de Mlle Baudu d'un modèle de délibération, Madame le maire propose aux élus la décision suivante :

- donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse totale des sommes mises à sa charge par jugement n° 2016-0008 du 26/07/2016
- autoriser Mme le Maire à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de ladite délibération.

Décision : Le conseil municipal, à LA MAJORITE, 1 CONTRE (O. RICHY) émet un avis favorable à la proposition de Madame le maire.

14. Informations et questions diverses

Mireille ELOY :

- donne lecture des remerciements de Monsieur Stéphane RICHY associés à ses sœurs pour le geste de la commune à l'occasion des obsèques de leur mère.
- Fait savoir aux élus que Josette JOYEUX a représenté la commune lors des obsèques de Marcel PICARD, doyen de la commune.
- Distribue aux élus les plans de l'éclairage public communal et leur demande de faire un état des lieux des dysfonctionnements avec remise en mairie pour le samedi 10 septembre au plus tard.
- Informe les élus qu'à compter de lundi des courriers seront déposés sur les parebrises des voitures mal stationnées aux abords de l'école de Boutigny. En effet, le stationnement sur le parking de l'église est réservé aux parents d'élèves aux heures d'entrée et de sortie de l'école.
- Donne lecture de la lettre de démission de M. Gérard ELOY en tant que membre extérieur des commissions communales et pour toute action bénévole à l'endroit de la mairie à compter du 21 juillet 2016.

Jean-Claude GOHARD fait savoir que les pompiers revenant d'intervention ont utilisé la sirène à 22h le soir. Les riverains ont été dérangés.

Corine LE ROUX profite de la discussion concernant les pompiers de Boutigny-Prouais pour faire connaître son incompréhension sur le choix du nouveau centre d'intervention.

En effet, à Faverolles, durant de nombreux mois, le centre d'intervention est resté sans nouvelle affectation et aurait pu servir aux sapeurs-pompiers de Boutigny-Prouais sans venir à créer un nouveau centre et les nouvelles dépenses afférentes.

Elle regrette, soutenue par de nombreux élus, le peu, voire l'inexistence de communication avec pour exemple le déménagement vers le nouveau centre d'intervention, la livraison du nouveau camion, ...

Mireille ELOY rappelle que la Direction du SDIS considère que la commune de Faverolles est trop éloignée du périmètre d'intervention des pompiers de Boutigny-Prouais.

Carine BARRIERE informe du souhait du garage CLARO d'obtenir des sacs déchets verts.

Laurie KOZLOWSKI questionne sur la possibilité pour des fratries scolarisées sur Prouais de profiter du transport scolaire vers Boutigny afin de rejoindre leurs frères et sœurs à la sortie de l'école et ainsi d'être récupérés tous ensemble en un seul lieu à savoir l'arrêt de bus desservant l'école de Boutigny.

Madame le maire lui répond que la mairie va réfléchir à cette possibilité et aux conséquences de sa mise en œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est fermé à 22h30.